



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2011

L'an deux mil dix, le jeudi treize janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le sept janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **19**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO ;

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Céline VALEZE, Christian TALON ;

Absents excusés : Philippe REY, Thierry ALLEAU, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Claude POUPINOT.

Pouvoirs : Philippe REY à Bernard BARAUD, Thierry ALLEAU à Brigitte COMPETISSA, Alain THUILLIER à Yannick AUTIN, Olivier COURTOT à Thierry MOUCHARD ;

Secrétaires de séance : Alain CHAUFFIER, Thierry MOUCHARD.

PRESENTATION DE L'ESPACE EMPLOI DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE COULON

Mesdames Nicole Bernard, Présidente, et Marie-Noëlle Louis-Bonin, Directrice, présentent au conseil municipal le contexte et les actions de l'espace emploi mis en place par le Centre Socio Culturel du Marais.

Une permanence de l'espace emploi est en effet organisée chaque semaine à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan depuis plus d'un an. L'animatrice de l'espace emploi rencontre

ainsi, deux fois par mois, chaque demandeur d'emploi inscrit, à sa demande, dans cette démarche pendant une période de 6 mois à un an.

Ce public spécifique de l'espace emploi répond aux critères suivants :

- plus d'un an d'inscription à Pôle Emploi
- personne en R.S.A (revenu de solidarité active)
- jeune sans qualification
- travailleurs handicapés

34 personnes, représentant 53 % du public de l'espace emploi du CSC du Marais ont ainsi été suivis en 2010. Sur 16 personnes arrivées en fin de période de suivi, 8 ont retrouvé le chemin du travail.

L'espace emploi est financé par :

- le Fond social Européen (10 500 € pour un ½ temps avec un minimum de 375 rendez-vous par an)
- le Conseil Général (24.73 € par RV)
- les communes : forfait de 2 000.00 € par an (Coulon Magné...)

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2010

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010 qui leur a été transmis avec la convocation et le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 9 décembre 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE SOCIO CULTUREL DU MARAIS

Le centre social et culturel du Marais assure en Mairie une permanence du secteur espace emploi en offrant une plate forme technique adaptée à la recherche d'emploi.

L'espace emploi propose un accompagnement socioprofessionnel individualisé au public en difficulté par rapport à l'emploi. L'animatrice d'insertion assure des rendez-vous bimensuels avec chacun des demandeurs, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Cet accompagnement permet de répondre, en milieu rural, aux besoins des personnes en recherche d'emploi résidant sur la commune, un lieu de ressource et d'accueil.

Depuis 2009, 28 personnes de FRR ont bénéficié d'un accompagnement et 8 d'entre elles ont marqué leur parcours professionnel d'une sortie positive de ce dispositif d'accompagnement (formation qualifiante, CDD de plus de six mois ou CDI).

Un partenariat financier est proposé à la commune par le versement d'une subvention de 2 000.00 € par an comme le font les communes de COULON et MAGNE.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour un versement au titre de l'année 2010, ont voté :

- abstention : 6
- contre : 3
- pour : 10

Pour un versement au titre de l'année 2011 :

- contre : 1
- pour : 18

UTILISATION DES FONDS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS D'IRRIGATION

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé le 21 décembre dernier par Monsieur le Président du Conseil Général des deux-sèvres et par Monsieur Sébastien DUGLEUX, Vice-Président à ce sujet.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision des pouvoirs publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention, se prononce contre cette mesure et favorable aux recommandations du Conseil Général des Deux-sèvres visant à verser sur un compte bloqué de la Caisse des dépôts et consignations les cotisations qui pourraient être directement versées par la Commune à l'Agence de l'eau.

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT « D'ASSURANCE GROUPE » DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION

La Commune de Frontenay-Rohan-Rohan est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du centre de gestion de la fonction publique territoriale des deux-sèvres. Celui-ci garantit la collectivité contre les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel communal en cas de décès, invalidité, incapacité, maladies et accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2011. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le CDG 79, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence organisée par le CDG 79 courant 2011.

Cette consultation groupée dispensera la commune d'organiser individuellement une procédure de mise en concurrence et permettra à la collectivité de souscrire au nouveau contrat mutualisé en *TOTALE ADEQUATION AVEC LE STATUT DES PERSONNELS TERRITORIAUX*. En tout état de cause, la commune gardera la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne lui convenaient pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur le projet de mise en concurrence, dans le cadre du groupement de commandes organisé par le centre de gestion, pour la souscription d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2012.

APPROBATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2011 tel qu'il lui est présenté.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Un adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet étant parti en disponibilité pour 3 ans, depuis septembre 2009, la commune a procédé au recrutement pour un contrat à durée déterminée de 6 mois d'un agent pour son remplacement.

Le contrat se termine le 31 mars 2011.

L'organisation du travail des ateliers municipaux souffrirait de l'absence d'un agent après le 31 mars. Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

à temps complet à compter du 01.04.2011 afin de recruter comme agent stagiaire, la personne actuellement sous contrat à durée déterminée.

Le poste de l'agent en disponibilité pourra être supprimé à partir du 31 août 2012. A la demande de Thierry Mouchard, il est précisé que si l'agent actuellement en disponibilité, souhaitait réintégrer son poste, il serait possible de supprimer un autre poste, un agent devant prochainement faire valoir ses droits à la retraite.

Ont voté contre : 2

Pour : 17

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR DE FETE LOCALE

Les contrats d'assurance souscrits auprès de la Mutuelle de Poitiers depuis le 01.01.2010 peuvent être complétés par un contrat unique spécifique à l'organisation des fêtes locales. Ce nouveau contrat permettra de couvrir les risques liés aux manifestations organisées par la commune, sans avoir à souscrire de contrats au coup par coup à l'occasion de chaque manifestation.

Le coût annuel de ce nouveau contrat est de 344.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR LES ANIMATIONS DES ADOLESCENTS

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat. Le coût annuel de ce contrat est fixé à 71.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIERE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les étapes de la procédure à mettre en place :

CONDITIONS CUMULATIVES

- la procédure ne peut intervenir qu'à l'issue d'une période de **30 ans** (achat de la concession depuis plus de 30 ans) *réf. art L 2223-17 CGCT*
- la reprise est impossible dans les **dix années** qui suivent la dernière inhumation dans la concession *réf. article R 2223-12 CGCT*
- la procédure ne peut être entamée que si l'état d'abandon se décèle par **des signes extérieurs nuisibles** au bon ordre ou à la décence dans le cimetière. *réf. Conseil d'Etat 24.11.1971 – Commune de Bourg sur Gironde*
-

PREMIERE ETAPE

– constat d'abandon avec déplacement du Maire ou de son Adjoint avec les descendants ou successeurs du titulaire + **gendarmerie** ou garde champêtre. *Réf. Art R 2223-13 CGCT*

– Les descendants ou successeurs sont informés par le Maire, au moyen d'une LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR du jour et de l'heure de la visite. Elle doit être adressée UN MOIS avant la constatation et doit inviter les personnes à y assister, à défaut d'affichage un mois avant.

DEUXIEME ETAPE

La constatation de l'état d'abandon est matérialisée par un **procès-verbal** signé par les personnes présentes. *Réf. Art R 2223-14 CGCT* :

- il lui est annexé une copie de l'acte de concession, à défaut un acte de notoriété dressé par le Maire « constatant que la concession a été accordée depuis plus de 30 ans ».
- Il doit contenir l'emplacement exact de la concession, sa description précise. Le juge refuse les formules trop vagues (Cour administrative d'appel de Nancy – 3 novembre 1994 – M. GAUNET).
- Dans la mesure où les infos sont connues, la date de l'acte de concession, le nom des parties à l'acte, le nom de leur ayant droit et des défunts inhumés dans la concession.

Une copie du **procès-verbal doit être notifiée** aux personnes concernées en même temps qu'une **mise en demeure de remise en état** de la concession par **Lettre Recommandée avec AR**.

- ce procès-verbal doit être **affiché** (le Maire doit dresser un certificat de l'accomplissement de cet affichage qui est annexé au P.V, durant un mois (avec renouvellement des affiches tous les 15 jours aux portes du cimetière (*réf. Art R 2223-16 CGCT*). Cette publicité du P.V doit intervenir dans le délai de 8 jours à compter de son établissement.
- Ces affiches sont renouvelées deux fois à 15 jours d'intervalle, donc 3 affichages successifs (*réponse ministérielle n°33615*) = 1 mois d'affichage – 15 jours sans rien – 1 mois d'affichage – 15 jours sans rien – 1 mois d'affichage, **SOIT UN TOTAL DE 4 MOIS**

Une liste des concessions en état d'abandon doit être tenue dans chaque Mairie, et déposée au bureau du conservateur, à la préfecture (réf. Article R 2223-17 CGCT). Cette liste est à la disposition du public qui est informé par une inscription placée à l'entrée du cimetière.

TROISIEME ETAPE

A l'issue des trois ans après l'exécution des formalités de publicité de la 2^{ème} étape, dans l'hypothèse où aucun acte d'entretien constaté contradictoirement n'a été réalisé sur la concession, un **second P.V** est établi dans les mêmes conditions. Ce second P.V obéit aux mêmes règles de publicités. Il doit être notifié aux intéressés et préciser la mesure qui doit être prise. (*réf. Art R 2223-18 du CGCT*).

QUATRIEME ETAPE

Un mois après la notification du second P.V, le Maire peut saisir le Conseil Municipal qui va se prononcer sur la simple reprise de la ou des concessions

CINQUIEME ETAPE

Le Conseil Municipal délibère pour donner son accord sur la reprise.
Le maire prononce PAR ARRETE la reprise.

Cet arrêté est notifié et publié (*réf. Art 2223-19 et 2223-20 CGCT*) :

- un mois après la publication et la notification de cet arrêté, la reprise matérielle pourra intervenir.

- Le non-respect de la publicité a pour effet de RENDRE LA PROCEDURE IRREGULIERE (*Conseil d'Etat 6 mai 1995 – Communes d'Arques contre Madame Dupuis Matton*)

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du lancement de cette procédure, sachant, qu'en temps voulu le Conseil Municipal aura à délibérer sur la reprise des concessions abandonnées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur lancement d'une telle procédure.

ANIMATIONS 11 – 16 ANS / OUVERTURE AUX JEUNES DES COMMUNES VOISINES ET FIXATION DE TARIFS POUR CES JEUNES

Le 18 novembre 2010, le conseil municipal avait délibéré en faveur de la signature d'un avenant au contrat enfance-jeunesse pour les animations s'adressant aux 11 – 16 ans pendant les vacances scolaires.

Quelques jeunes collégiens habitant les communes proches de Frontenay ont manifesté le désir de participer, avec leurs amis Frontenaysiens.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- se prononcer sur la possibilité d'accueillir ces jeunes, dans la limite des places disponibles,
- fixer un tarif différent pour ces jeunes soit :

	Frontenaysiens	Hors commune
Adhésion annuelle	5.00 €	5.00 €
Après-midi à Frontenay-R-R	4.00 €	6.00 €
Après-midi avec sortie	6.00 €	10.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT DE PEINTURE POUR REALISATION D'UNE FRESQUE A L'ECOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND

Le montant estimé du matériel est de 496.06 €. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Ont voté pour : 13

Contre : 4

Abstention : 2

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Le Conseil d'administration du centre de gestion a décidé de ne pas augmenter en 2011 les tarifs applicables aux prestations assurées par le service informatique. Toutefois, le site informatique de la Mairie ayant évolué (installation d'un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière), il est nécessaire de conclure un nouvel avenant :

L'avenant fixe le coût des formations organisées sur le site de Saint-Maixent à la demande des collectivités, ainsi que le coût de la redevance annuelle pour l'assistance pour les logiciels utilisés par la commune, soit pour 5 postes :

- gestion financière
- paie
- élections politiques
- gestion des actes d'état civil et tables annuelles et décennales
- gestion des cimetières
- population

Le coût annuel de l'assistance est fixé à 1 342.80 € (base 2 995 habitants – recensement 2009). Le nombre de postes servant à la tarification est celui recensé au 1^{er} janvier de l'année. Une facturation complémentaire au prorata temporis peut être appliquée si le nombre de postes évolue.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Ont voté pour : 18

Abstention : 1

POINT FINANCIER

Une attestation de virement de crédits a été transmise au trésor public afin de régulariser un dépassement de crédit constaté sur l'article 1641 (remboursement du capital des emprunts) en dépenses d'investissement du budget principal.

Le montant du virement est de 4 700.00 €, soit :

020 – dépenses imprévues : - 4 700.00

1641 – emprunts : + 4 700.00

Ce dépassement s'explique principalement par :

- la régularisation d'un mandat correspondant à une échéance d'emprunt du 15.01.2003 (emprunt DEXIA souscrit en 2000 pour le financement de l'espace culturel d'un montant total de 304 898.03 € - taux variable sur 15 ans – repris par la caisse d'épargne dans le cadre de la renégociation de 2005) dont la répartition entre capital et intérêts était erronée.

Echéance du	Ce qui a été mandaté	Ce qui aurait dû être mandaté	Différence à régulariser
15.01.2003			
capital	13 423.57	17 468.46	4 044.89
intérêts	14 869.14	10 824.25	- 4 044.89

Il a donc été nécessaire, à la demande de la Trésorerie de procéder aux écritures suivantes :

- mandat au compte 1641 pour 4 044.89 €
- titre au compte 773 pour 4 044.89 €

Le reste du dépassement est dû au remboursement d'une caution qui fait l'objet d'un mandat sur le chapitre 16.

Le Conseil Municipal prend acte de ce virement de crédit.

INFORMATIONS

RESULTATS DU TELETHON 2010 :

Laurent COCHELIN annonce les résultats chiffrés de l'édition 2010 du Téléthon : le total des recettes collectées s'élèvent à 6 827.92 € dont 4 498.35 € pour la commune de Frontenay-Rohan-Rohan.

INSEE

- nouveaux chiffres de la population

Les chiffres officiels de la population au 1^{er} janvier 2011 sont :

* population municipale :	3 043
* population comptée à part :	79
* population totale :	3 122

- recensement de la population

La commune sera recensée du 20 janvier au 19 Février prochain. 6 agents recenseurs ont été nommés et formés. Les courriers d'information ont été distribués dans les boîtes aux lettres par les agents recenseurs qui ont procédé au repérage des secteurs (districts) qu'ils auront à recenser.

INFOS PEDIBUS

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec Monsieur DOIDY de prévention MAIF afin de mettre au point ce service.

Il faut environ 6 mois entre les premières démarches du projet et sa réalisation. Il est très important d'y associer les parents d'élèves mais aussi toutes les personnes du village et notamment les seniors.

CALENDRIER DES REUNIONS DU 1^{ER} SEMESTRE 2011

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un calendrier prévisionnel des réunions du 1^{er} semestre 2011 :

date	Janvier	février	mars	avril	mai	juin
1						MONDIAL CLOWNS
2		COMMISSION ECONOMIQUE	INFOCOM		CAN	
3		ADJOINTS	ADJOINTS		SCOLAIRE	
4						APEROC CONCERT
5				TRAVAUX VOIRIE	ADJOINTS	PUCES
6	ADJOINTS					CAN
7	VŒUX DU MAIRE		CAN	ADJOINTS		
8		PLENIERE ECOLE	ASSOCIATIONS ANIMATION			
9						
10		CONSEIL MUNICIPAL	FINANCES		TRAVAUX VOIRIE	
11				CAN		
12			CARNAVAL F2R	INFOCOM	ADJOINTS	
13	CONSEIL MUNICIPAL					

14		CAN		CONSEIL MUNICIPAL		
15		SCOLAIRE PERISCOLAIRE				ECONOMIE
16					CAN	CONSEIL MUNICIPAL
17		ADJOINTS	ADJOINTS			
18	TRAVAUX VOIRIE					
19		SOIREE CRENEAU			CONSEIL MUNICIPAL	
20	PERSONNEL					
21				ASSOS ANIMATIONS		FETE DE LA MUSIQUE
22		ADJOINTS	PLENIERE			
23						TRAVAUX DE VOIRIE
24	CAN	TRAVAUX URBANISME	ADJOINTS		ASSOS ANIMATION	
25	ADJOINTS					
26	CCAS				ADJOINTS	
27	ASSOCIATIONS MANIFESTATIONS					CAN
28			CAN	ADJOINTS		
29			SCOLAIRE			
30						ADJOINTS
31			CONSEIL MUNICIPAL			

Lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 10 février prochain, l'ADMR présentera ses activités à 20 h 00.

NUITS ROMANES

Madame le Maire annonce qu'un spectacle sera présenté en Juillet 2011 à Frontenay-Rohan-Rohan dans le cadre des « Nuits Romanes ».

ECLAIRAGE PUBLIC – CABINET MEDICAL

Le renouvellement de 4 candélabres défectueux, allée des jardins, est estimé à 3 344.59 € TTC

CIRCUITS COURTS

La prochaine réunion de travail sur les « circuits courts » aura lieu le :

Vendredi 3 février à 20 h 00

Parc interrégional du Marais

A

COULON

IPSO 2

La prochaine réunion aura lieu le 19 janvier à 18 h 00 à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan.

CAN – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE

Le montant de cette allocation est estimé à 165 745.00 € à comparer au montant 2010 qui s'élevait à 178 822.00 € (remboursement secrétariat compris).

Cette baisse est liée au développement des compétences tourisme et eaux pluviales.
La commune disposera d'un droit de tirage de 2 200.00 € pour des travaux d'eaux pluviales.

CRENAU

L'assemblée générale de cette association se tiendra le 11 février prochain à 18 h 30 au centre social et culturel du Marais à COULON.

ROUTE DES GRANGES

La subvention « dotation globale d'équipement » a été une nouvelle fois refusée par les services de l'Etat. L'état de cette voie nécessite néanmoins des travaux très importants et urgents, malgré le rebouchage réalisé à plusieurs reprises par les municipaux.

ASSOLMA

ASSOLMA convie les membres du Conseil municipal à son assemblée générale qui aura lieu le vendredi 28 janvier à 20 h 00 à la salle polyvalente. Elle remercie la commune pour son aide par le prêt de salles et la mise à disposition du photocopieur de la Mairie.

REFORME DES FINANCES LOCALES

La circulaire préfectorale portant sur la réforme des finances locales liée à la suppression de la taxe professionnelle et les nouvelles ressources des collectivités locales a été diffusée le 5 janvier dernier.

Elle prévoit un étalement de diffusion des informations des ressources des collectivités tout au long de l'année 2011. Les dotations nécessaires à la préparation du budget 2011 devraient toutefois être connues avant la fin du mois de mars 2011.

En raison de l'ampleur de la réforme les ajustements, à la hausse ou à la baisse, des versements mensuels de fiscalité directe locale seront très importants au cours de l'année 2011 et les montants de ressources ne seront connus avec précision qu'à l'automne 2011.

Le montant du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui sera notifié sur l'état fiscal 1259 au début du mois d'avril permettra aux communes d'établir leur budget primitif.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la transmission, par un administré, d'une note sur l'utilisation des carnets à souche permettant la verbalisation des contrevenants.

Alain CHAUFFIER annonce la mise à disposition prochaine des exemplaires de TRAIT D'UNION pour une distribution prévue fin janvier 2011.

Raymond CAILLETON fait un point sur les réalisations récentes des ateliers municipaux :

- les illuminations de Noël ont été démontées et les arbres élagués.
- Des îlots ont été fabriqués dans le cadre de l'amélioration de la signalisation du bas de la place de l'église.
- L'installation de panneaux de signalisation est en cours de préparation.
- Le système d'éclairage de la 5^{ème} classe maternelle a été remplacé dans un souci d'économie d'énergie.
- La pose d'enrobé est en cours sur la route des granges.
- L'épisode neigeux des fêtes de fin d'année s'est passé sans difficultés majeures, le sablage nécessaire à la sécurité des personnes a été assuré par les services techniques municipaux.

Marylène CLEMENT signale la défectuosité d'un radiateur Salle Jean Monnet. Cette information a déjà été transmise à l'adjoint responsable des travaux. Elle demande également à quelle date les parkings réservés aux personnes handicapées seront matérialisés. Il lui est répondu que les panneaux seront livrés cette semaine.

Laurent VINCELOT demande des nouvelles des travaux à réaliser sur Migault. Madame le Maire lui répond qu'un rendez-vous est prévu dans les deux semaines à venir avec les services du Conseil Général. Ce dernier pourrait prendre en charge les frais de géomètre.

Philippe REY annonce le prochain marché dominical le 16 janvier prochain.

Bernard BARAUD et Madame le Maire ont commencé à mesurer les routes pour l'établissement de devis pour les travaux de voirie à programmer en 2011.

Yannick AUTIN demande si l'enfouissement des réseaux rue du Gain Denier sera programmé en 2011 comme semble l'annoncer les courriers du SIEDS adressés aux riverains.

Madame le Maire lui répond que cette rue venant d'être refaite, il serait regrettable de réaliser des tranchées cette année. Elle souhaite que ces travaux puissent être reportés.

La séance se termine à 22 h 00.